

Emploi à domicile : encore des économies faites sur le dos des personnes âgées

Depuis la loi de déontologie du 10 mai 2017, les services à la personne sont soumis à une réglementation stricte. Les cotisations sociales des salariés du secteur ont été augmentées de 10 points, passant de 15,5 à 25,5%. Cette mesure vise à réduire les écarts de cotisations entre les salariés du secteur et ceux des autres secteurs de l'économie. Cependant, cette mesure a été critiquée car elle risque de réduire l'emploi à domicile, ce qui pourrait nuire aux personnes âgées qui en ont besoin. En effet, les services à la personne sont une source importante de revenus pour les personnes âgées, et leur suppression pourrait leur faire perdre une partie de leurs ressources. Par conséquent, il est important de veiller à ce que les mesures prises pour réduire les écarts de cotisations ne nuisent pas aux personnes âgées qui en ont besoin.

Emploi à domicile : encore des économies faites sur le dos des personnes âgées

25 septembre 2019

Dans le cadre du prochain projet de loi de finances, le Gouvernement veut mettre fin à l'exonération totale de cotisations sociales sur l'emploi à domicile lorsque le...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL: <https://adomicile45.org/actu-adedom/emploi-domicile-encore-des-economies-faites-sur-le-dos-des-personnes-agees>

Liens

[1] <https://adomicile45.org/actu-adedom/emploi-domicile-encore-des-economies-faites-sur-le-dos-des-personnes-agees>